

## Compte-rendu de la réunion de bureau du mardi 27 juin 2023

**Etaient présents :**

**Membres du Bureau :**

		<i>Présents</i>
BRETON Julien (JBR)	<i>RSK</i>	X
HIEZ David (DHI)	<i>TAUW</i>	X
FOURAGE Nicolas (NFO)	<i>SOCOTEC</i>	X
GERGELY Philippe (PGE)	<i>PRACTICWAY</i>	X
GUELORGET Yves (YGU)	<i>ANTEA GROUP</i>	X
ROGNON Amélie (ARO)	<i>ORTEC SOLEO</i>	X
RICHARD Jean-Yves (JYR)	<i>SARPI REMEDIATION</i>	X
SENECHAUD Jonathan (JSE)	<i>COLAS Environnement</i>	X
TRACOL Jean-Philippe (JPT)	<i>SECHE</i>	X

**Membres de l'UPDS :**

BELLEC	Jean-Philippe	IDRA Environnement
BLUSSEAU	Aurélie	DIE REMEDIATION
BOITOUT	Guillaume	EIFPAGE Gauthey
CAVAREC	Pascal	SARPI REMEDIATION
CROZE	Véronique	ELEMENT TERRE
DAIN	Mélanie	EGIS
DE LA HOUGUE	Christel	UPDS
DUCLOS	Marie	UPDS
GASSEAU	Jean-Charles	EXACT Environnement
KLEIN	Pierre-Yves	ESTRALAB
LECLERC	Franck	UPDS
ORDRONNEAU	Rodolphe	BUREAU VERITAS
PACAUD	Olivier	BREZILLON
PERROT	Reynald	TAUW
POIRIER	David	SECHE Eco Services
RIHOUEY	Stéphane	ORTEC SOLEO
VANNIER	Wilfried	SERPOL

## 1. Approbation du compte-rendu de la réunion de bureau du 16 mai 2023

---

Le compte-rendu de la réunion du 16 mai 2023 est approuvé.

## 2. Présentation de la FDR UPDS 2023

---

*Cf. diaporama UPDS en annexe.*

Les adhérents sont favorables à la proposition de FDR UPDS pour les 3 années à venir. Ils trouvent cette FDR ambitieuse mais pensent qu'il faudra faire attention aux sujets perméables entre le collège ingénierie et travaux. Comme par exemple, l'établissement d'ATTES a posteriori qui peut être un sujet aussi bien porté par le collège ingénierie que travaux.

De plus, les adhérents sont favorables à l'ouverture de la certification aux microstructures mais souhaitent porter une attention particulière à ce qu'une éventuelle certification partielle ne profite pas également aux BE non certifiés. Ils seraient plutôt favorables à une certification « à part » plutôt que de se rattacher au domaine A.

### Décision et actions à mener :

- Bureau : les 6 sujets sont validés par les adhérents.
- Les 6 sujets sont à rediscuter en Bureau afin de bien déterminer quel sujet est porté par qui.
- Bureau : tenir au courant les adhérents de l'évolution de la mise en place de la FDR.

## 3. Gestion de la transition des Microstructures vers les 2 autres collèges

---

*Cf. diaporama en annexe*

Pour adhérer à l'UPDS, les microstructures doivent avoir au moins 1 an d'activité, avec un CA compris entre 30 k€ et 250 k€, et 1 à 2 salariés « compétents en SSP » et les sociétés des collèges ingénierie et travaux doivent avoir au moins 2 ans d'activité, avec un CA > 250 k€/an, et minimum 2 ingénieurs ou cadres diplômés « compétents en SSP ».

Pour l'adhésion, la question se pose si le CA > 250 k€ avec 2 salariés ou si CA < 250 k€ avec 3 salariés.

Après discussion, la démarche suivante concernant l'adhésion et le passage aux collèges Ingénierie ou Travaux pourrait être la suivante :

- **Adhésion : sur la base de 2 critères –**
  - **Le premier critère est le CA** : si le CA > 250k€ la société ira vers les collèges ingénierie ou travaux
  - **Le deuxième critère est le nombre de salariés** : Si le premier critère est respecté (<250k€) le nombre de salariés doit être de 2 maximum équivalent temps plein en respectant les règles pour les stagiaires et alternants.
- **Passage du collège Microstructures aux autres collèges** : Ce passage se fera après 2 ans de dépassement du CA pour la microstructure, ceci pour éviter des allers retours entre les microstructures et les collèges.

Mais cette solution est difficile à mettre en œuvre et ce point sera rediscuté à la prochaine réunion.

Concernant la cotisation, il apparaît que la cotisation minimum dans le collège ingénierie ou travaux est de 3000 € contre 1000 € maximum pour les microstructures.

Lors d'une transition du collège microstructure vers le collège ingénierie ou travaux, cette évolution de cotisation est trop brutale.

Il apparaît donc nécessaire de rajouter une tranche supplémentaire de CA pour le calcul de la cotisation de 250k à 750k

Deux solutions pour le calcul sur cette tranche, soit un forfait soit une formule de calcul.

Il est proposé de choisir une formule, lissant la cotisation dans la tranche, plutôt qu'un forfait qui serait pénalisant dans un sens ou un autre pour l'adhérent.

Pour le calcul de la cotisation sur cette tranche de 250k à 750k, il est proposé d'utiliser la formule :  $1000 + 2/1000$  CA

Certains adhérents actuels vont rentrer dans cette tranche et voir baisser leur cotisation. Il est donc nécessaire d'évaluer ce déficit pour l'UPDS pour voir s'il est acceptable.

#### Décision et action :

- Bureau : En rediscuter à la prochaine réunion
- CDH et MDU : changer le règlement intérieur
- Avoir la même phrase pour les salariés pour les collèges ingénierie/travaux et microstructures.

## **4. Organisation d'une rencontre entre le Cabinet Boivin et les adhérents sur les ATTES ?**

---

*Cf. diaporama en annexe*

Les adhérents pensent que c'est une bonne idée mais tous les adhérents n'ont pas les moyens dans leurs entreprises de répondre à l'enquête. D'après VCR, les ATTES réalisées dans le cadre d'une cessation d'activité seraient obligatoirement demandées comme justificatif sur le site de la préfecture. Les chiffres concernant le nombre d'ATTES ASAP réalisées seraient donc disponibles en préfecture.

#### Actions à mener :

- CDH et YGU : préparer une enquête sur les attestations ALUR et ASAP
- Les adhérents réfléchissent aux questions sur les attestations qu'ils souhaitent poser au Cabinet Boivin
- VCR : doit se renseigner pour vérifier que le justificatif « ATTES » est demandé à la préfecture lors d'une cessation d'activité.
- CDH fait le point avec le ministère sur la fourniture des attestations via un site internet.

## **5. Compte-rendu de la rencontre avec l'UPGE le 20/06**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

Les interconnexions possibles entre UPDS et UPGE se situent surtout au niveau des prestations de restauration écologique.

#### Action à mener :

- UPDS : prise de contact avec l'AFAUP également afin de faire du lien avec ceux qui font de l'agriculture urbaine

## **6. Communication**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

Il pourrait être envisagé d'élargir le salon SOLSCOPE aux SSP. De 1ers échanges ont eu lieu à ce sujet avec Dominique ROUSSEAU, qui gère SOLSCOPE, en vue du salon de 2025.

POLLUTEC recherche un animateur pour un atelier sur l'artificialisation des sols.

Rentrer sur le salon POLLUTEC coûtera entre 40 et 60 € HT selon la date de réservation de la place. Les exposants ont un nombre limité d'invitations.

## **7. Points divers**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

Pas de points divers.

**Rappel : toutes les journées de réunions UPDS auront maintenant lieu en présentiel.**

**Prochaine réunion : le 19 septembre 2023 de 15h30 à 18h en présentiel à Paris**